

LIGUE CONTRE LE CANCER

Conseil Scientifique Interdépartemental du Sud-Ouest (CSIDSO)

Au Pôle Administratif et Développement de la Ligue Gironde 228 Boulevard Président Franklin Roosevelt, 33800 Bordeaux © 05.56.33 22 51

mail: marie-laurence.doyen@ligue-cancer.net

APPEL A PROJETS

(hors bourses de thèses ou post-doctorant)

ANNÉE 2023

CONDITIONS D'EVALUATION

Les comités départementaux 24, 33, 40, 47, et 64 de la Ligue contre le Cancer émettent annuellement un appel à projets conjoint visant à financer des recherches dans le domaine du cancer. L'objet de la recherche doit avoir un lien direct ou prédominant avec le cancer.

Les domaines concernés sont la recherche biologique fondamentale, la recherche translationnelle ainsi que la recherche clinique. Le financement, de 20 000 euros maximum par an, est particulièrement destiné à encourager l'émergence de projets originaux émanant de nouveaux investigateurs consacrant une fraction significative de leur temps à ce projet. Cet appel à projets n'a donc pas pour vocation de contribuer de façon marginale au cofinancement de projets plus importants.

Les projets de recherche sur le thématique « Recherche clinique et parcours du patient » relèvent des appels à projets nationaux de la Ligue.

Le Conseil Scientifique Interdépartemental du Sud-Ouest (CSIDSO) est en charge pour les comités mentionnés de l'expertise annuelle des dossiers déposés en réponse à cet appel à projets. Le CSIDSO est composé exclusivement de membres extérieurs au territoire couvert par l'Appel à Projets, à l'exception du Président qui ne vote pas. Ses membres sont désignés pour 4 ans renouvelables une fois.

Le CSIDSO a la responsabilité :

- De l'organisation de l'appel à projets régional
- De l'expertise des projets déposés (désignation des experts en fonction des thématiques)
- Du classement en séance plénière sur la base des expertises des dossiers soumis à cet appel à projet.
- Le CSIDSO transmet aux comités départementaux une liste de projets dont le financement est recommandé.
- Le CSIDSO informera les porteurs de projet du résultat de leur demande mais n'a pas la responsabilité des notifications et conventions de financement.
- Du suivi des projets financés en recueillant les comptes rendus scientifiques à l'issue des périodes de financement et en s'assurant notamment de la bonne avancée des projets lors des renouvellements de demande.

CONDITIONS DE SUBVENTION

Le dossier doit respecter les impératifs suivants :

Le porteur de projet doit être un personnel permanent Chercheur ou Ingénieur de Recherche de l'Enseignement Supérieur, des organismes nationaux de recherche, des Centres de Lutte contre le Cancer (CLCC) ou de la fonction hospitalière, exerçant son activité dans le territoire couvert par le CSIDSO. Les demandes portées par un non-titulaire ou émérite ne sont pas acceptées.

Un même titulaire ne pourra pas participer à plus de 2 projets déposés à cet appel d'offre la même année (sauf cas de plateformes ou services communs labélisés).

Les membres inscrits au profil d'une équipe labélisée Ligue ne peuvent pas déposer de projets aux appels d'offres régionaux, quel que soit le projet.

Les projets de recherche sont soutenus pour une durée d'un an. Jusqu'à deux renouvellements pourront être demandés, en continu, si le projet a d'emblée été annoncé comme pluriannuel. Chaque renouvellement devra faire l'objet d'une nouvelle demande, accompagnée d'un rapport scientifique faisant état de l'avancement des travaux. En aucun cas les demandes de renouvellement ne peuvent être un simple copier-coller du dossier précédent. Les demandes de renouvellement seront évaluées comme les nouveaux projets et feront l'objet d'un interclassement avec ces dernières. Un porteur de projet ne pourra être financé que pendant 3 années consécutives. Ceci s'applique aussi bien aux cas des projets renouvelés qu'à la situation où un même chercheur aurait été financé pour des projets distincts.

Un rapport scientifique doit être adressé au CSIDSO à l'issue de la période de financement y compris en cas de nouvelle demande sur un autre projet.

La demande de financement est à compléter sur le formulaire. Les autres aides financières concernant la demande en cours doivent être impérativement indiquées.

Toute demande non-conforme, incomplète ou arrivée après la date limite de dépôt sera directement jugée non recevable.

En ce qui concerne les **consommables** et les frais de **fonctionnement**, une description prévisionnelle devra être donnée. Les frais de publication d'articles sont recevables.

Des frais de personnels peuvent être financés sous forme de vacations ou gratifications de stages, mais la Ligue contre le Cancer ne peut en aucun cas être considérée comme employeur.

En ce qui concerne les **équipements**, un descriptif et un devis précis en cours de validité devront être fournis. S'il s'agit d'équipements utilisés dans un établissement hospitalier, l'avis favorable du Directeur Général et du Président de CME sont exigés.

Le dossier complet devra être adressé par mail dans un seul document au format PDF, le nom et le prénom du demandeur étant clairement indiqués en haut et à droite de la première page. Il doit comprendre les pièces suivantes :

- 1. Une **lettre de demande de subvention** sur le modèle joint.
- 2. Le formulaire administratif ci-joint correctement rempli.
- 3. Le résumé du projet de recherche sur une page comprenant 3 références bibliographiques récentes du demandeur et/ou de son équipe
- 4. Un résumé « vulgarisé » de 10 lignes maximum destiné, si le projet devait être retenu pour un financement, aux actions de communication.
- 5. Le projet scientifique (**strict maximum de 6 pages**, illustrations et références incluses, en français ou en anglais) devra décrire :
 - La problématique et l'état des connaissances
 - Les objectifs de la recherche
 - La méthodologie utilisée
 - Le plan expérimental
 - L'éventuel état d'avancement des travaux (présenter les résultats préliminaires). Si le projet est une demande de renouvellement, les résultats obtenus dans l'année précédente doivent être clairement présentés dans la partie « contexte » du projet.
 - Les résultats attendus
 - La bibliographie.
 - Si le projet est prévu sur plusieurs années, les objectifs et le plan de travail pour l'année en cours doivent être décrits très précisément

L'argumentaire du projet doit faire ressortir

- En quoi la recherche implique le cancer
- En cas de demande initiale, en quoi s'agit-il d'un nouveau projet par rapport à la thématique d'ensemble du laboratoire et son caractère novateur.
- Une évaluation de la faisabilité du projet eu égard aux moyens demandés et/ou aux cofinancements.
- 6. Un CV du demandeur (2 pages maximum) incluant la liste de ses principales publications
- 7. L'organigramme du laboratoire.

- 8. En cas de **nouvelle demande sur un même projet** ou de **nouvelle demande sur un autre projet par un même chercheur**, un rapport scientifique **succinct** (**2 pages maximum**) sur l'avancement des travaux ou concernant le projet précédemment financé et le cas échéant les publications.
- 9. Un RIB du laboratoire bénéficiaire

Un autre PDF avec le nom et prénom du demandeur en haut et à droite et le résumé du projet de recherche et les 3 références récentes de l'équipe devra être joint par mail.

Les deux documents PDF sont à identifier de la manière suivante :

NOM_Prénom_LigueProjet2023 Exemple : DUPOND_Jean_LigueProjet2023 NOM Prénom LigueRésumé2023 Exemple : DUPOND Jean LigueRésumé2023

OCTROI DE LA SUBVENTION

Après expertise et classement des projets par le CSIDSO, son président informe les porteurs de projets du résultat (favorable/défavorable) et envoie les rapports des experts anonymes.

Le CSIDSO n'a cependant pas la responsabilité du financement du projet et des conventions financières qui relèvent des comités départementaux et des montants disponibles. Un comité d'attribution régional propose les projets retenus aux différents comités départementaux qui financent les projets en fonction du classement par le CSIDSO. Le comité départemental qui aura choisi de financer l'un des projets retenus informe alors le porteur du projet de son soutien et établit la convention réglementaire, ce qui compte tenu des contraintes administratives décale la notification du financement par rapport à l'expertise par le CSIDSO.

En aucun lieu, les chercheurs ne peuvent obtenir de financement par les comités départementaux en l'absence d'une expertise et du classement par le CSIDSO.

Les subventions de recherche sont attribuées pour une période de 18 mois à compter de la notification. Après cette période, toute somme non réclamée ne sera plus versée. Pour prolonger ce délai d'une période de 6 mois maximum, le bénéficiaire doit adresser une demande motivée au comité départemental avant l'expiration.

Aucune modification d'affectation de subvention n'est acceptée, sauf dérogation exceptionnelle après accord du Président du comité départemental finançant le projet prenant avis du président du CSIDSO.

Date limite de dépôt : 10 septembre 2023 à minuit Envoi du dossier :

<u>secretariatadministratifcd33@ligue-cancer.net</u> <u>marie-laurence.doyen@ligue-cancer.net</u> <u>jean.rosenbaum@inserm.fr</u>

Le fait de déposer une demande de subvention au CSIDSO via le Pôle Administratif de la Ligue de la Gironde chargé du secrétariat régional, a valeur d'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.